

Mardi 22 novembre 2022 s'est tenu le CSE Central SEI-SEF dans le cadre de la procédure de l'activité Telemecanique Sensors à la société YAGEO.

Informations consultation :

1. Réponse aux questions sur la 1^{ère} réunion relative à l'information en vue de la consultation du CSE Central sur le projet de cession de l'activité Telemecanique Sensors de Schneider Electric et le projet de réorganisation juridique préalable à cette cession.
2. Demande d'une expertise libre d'après l'article L2315-81 du code du travail.
3. Désignation d'un expert pour réaliser cette expertise libre.

Désignation de l'expert du CSE Central : Cabinet SEXTANT

L'ensemble des membres au CSE Central ont demandé une expertise libre sur le projet de vente de l'activité SENSORS afin d'obtenir des réponses autres que celles des Directions Schneider Electric et YAGEO.

Une lettre de mission regroupant les différentes questions que vous remontez à vos représentants **FO** locaux et centraux est en cours d'élaboration.

La Direction a répondu favorablement à cette demande en proposant un financement partagé (80% Direction / 20% CSEC), sous condition d'un retour de l'expertise sous un délai de 2 mois à l'annonce de la vente.

Tous les membres ont accepté car tous les salariés concernés attendent des réponses rapides.

Tous les salariés souhaitent être rassurés sur « le comment continuer à travailler ».

Mutuelle et Prévoyance

Vos représentants FO au CSE central ont demandé que les droits des salariés, lorsqu'ils basculeront de Schneider à YAGEO, soient prolongés pour le petit risque (Mutuelle MESE) et pour la prévoyance (Klésia) de 12 à 24 mois.

Un processus d'extension est plausible mais reste soumis à validation de plusieurs points. Dans tous les cas, ces garanties seront à négocier dans les accords du nouveau statut social de la future entité YAGEO.

FO souhaite une continuité autant que faire se peut en terme de prestations garanties en limitant les hausses potentiels des cotisations avec une forte prise en charge par la nouvelle Direction.

Article 39 pour les salariés SEI-SEF transférés ...

Sur ce point très attendu, la Direction Schneider explique que comme tous les accords groupe, cette mesure « tombe » en expliquant qu'en l'état, les salariés perdraient les acquis obtenus suite à la fin décidée par la Direction du CFC (Congé de Fin de Carrière).

Pour FO, les salariés concernés n'ont rien demandé. Nous demandons une négociation avec les Directions Schneider/YAGEO afin de trouver une solution de « compensation » pour qu'aucune somme transférée dans l'Art.39 compensant la perte de leur CFC ne soit perdue.

FO demande un engagement pour le maintien de l'emploi au repreneur YAGEO

Le Comité de Groupe était réuni jeudi 24 novembre 2022. **FO** a demandé officiellement une réponse à la Direction France sur notre demande transmise suite au CSEC de mardi à Laurent Bataille, Président Schneider France, afin d'ouvrir une négociation pour que le repreneur YAGEO donne un engagement pour maintenir l'emploi de TOUS les salariés concernés.

Dominique Laurent, SVP RH France et Président du CSE Central Schneider et du Comité de Groupe, s'est engagé à nous donner une réponse rapidement sur la demande de FO.



Plus responsable : Pour préserver la biodiversité et compenser notre empreinte carbone, **FO** s'engage à replanter 1 arbre pour chaque nouvelle publication de tracts / envoi d'emails.

